

**Revitalisation des bourgs-centres
Conventions Etat / conseil départemental des Vosges / EPFL**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Vu le projet de convention-type État – Conseil départemental des Vosges – EPFL,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les conventions avec les communes et communautés de communes ou d'agglomération lauréates des appels à projets lancés par l'Etat et le conseil départemental des Vosges.

VU ET APPROUVE

Le

12 JUIL. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région, Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER